VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix Améliorées du Premier District.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 633--635 BERTRAND, Entre les Rues Perdido et Poydras.

COTTAGE DOUBLE RETIRE,

Nos. 639--643 BERTRAND, Entre les Rues Poydras et Perdido.

COTTAGE SIMPLE,

Avec Chemin de Voiture, Ecurie,

No. 622 JOHNSON, Entre les Rues Perdido et Poydras.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos. 2500--2502 THALIE, Coin Freret, et

COTTAGE SIMPLE DANS LE FOND,

No. 1411 RUE FRERET.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 1301--1303 SARATOGA, Coin de la Rue Erato.

JEUDI, 1er JUILLET 1909, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 Rue Baronne.

Mme JOHN KENNEDY VS ALBERT GEYSER ET ALS.

No 86,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 608 rue Perdido [rez-de-chaussée]—JEUDI, le 1er juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 mai 1909 et lu et signé le 18 mai 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premier—Un certain lot ou morceau de terre, en ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt trois de l'îlet numéro sept, compris entre les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, et ayant, en mesure anglaise, les dimensions suivantes: Le lot vingt-trois est contigu dans le fond au lot numéro neuf mesurant vingt-un pieds six pouces ligne de face à la rue Bertrand, et s'étendant en profondeur cent six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du mercuen ou lot de terre désigné par le numéro vingt-deux, et cent douze pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui sépare ledit lot de terre des lots un, deux, trois, quatre et partie du lot cinq, sur un certain plan dressé par Louis Bringier, voyer général, daté du 27 avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCoy, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double avec deux étages dans le fond, contenant chaque côté environ 6 chambres cour, hangar, cite ne, etc., retiré du trottoir en arrière d'une jolie grille en fer. Cour sur le devant et cans le fond et allée pavée, portant les Nos municipaux 633 35 rue Bertrand.

Deuxième—Un certain morceau ou port on de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Prieur, Perdido et Bertrand, désigné par le No un sur un plan fait par C. De Armas, député voyer général, le 30 mai 1856 et sur un devis fait par le même voyer et annexé à un acte passé pardevant E. C. Gottschalk, notaire, le 4 août 1856 d'après lequel ledit lot mesure trente-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Bertrand, trente-cinq pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix-neuf pieds un pouce et cinq lignes sur le côté vers la rue Poydras, et cent cinq pieds six pouces et sept lignes sur le côté vers la rue Perdido. Ledit lot était formé du fond de quatre lots de terre désignés séparément par les numéros un, deux, trois, quatre et de l'îlet No sept sur un plan de L. Surgi, daté du 20 avril 1839, et déposé en l'étude de David McCoy, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant, 3 chambres, chambre de devant et dans le fond de chaque côté, cour et allée pavé, Grillage en fer sur le devant et loué $20 par mois et portant les Nos municipaux 639-643 rue Bertrand.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 30, maintenant îlet No 493, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro Quatorze du dit îlet et mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Bringier, voyer, daté du 20 avril 1839 et déposé en l'étude de David L. McCoy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois, tout couvert en ardoises, avec chemin pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, dans la cour il y a 2 chambres, hangar, écurie citerne, etc., et loué $15 par mois et portant le numéro municipal 622 rue S Johnson.

Quatrième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust, maintenant Robertson, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté du 18 mai 1856, et déposé en l'étude de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville; d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Thalie sur cent pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois tout couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, etc., et loué $18 par mois et portant les Nos municipaux 2500 2502 rue Freret. Dans le fond du lot il y a un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 3 chambres, cour, etc., et loué $9 par mois, et portant le No municipal 1411 rue Freret.

Cinquième—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues White, maintenant Saratoga, Erato et Franklin, désigné par le numéro huit sur un plan dressé par A. Knoll, architecte, le 12me jour d'octobre 1850 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant l'encoignure des rues White, maintenant Saratoga et Erato et mesurant en mesure anglaise trente deux pieds de face à la rue White, (maintenant Saratoga) sur quatre vingt dix sept pieds en profondeur et façade à la rue Erato.

Les améliorations consistent en un cottage double avec mansarde, et contenant de chaque côté environ cinq chambres cour, hangar, citerne, etc, et loué $21 par mois, portant les numéros municipaux 1301 1303 rue White (maintenant Saratoga). Dans le fond du lot est une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant six chambres, louée $6 par mois, portant le numéro municipal 2114 rue Erato.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou deux ans représentée par billets de l'acquéreur, à leur propre ordre et par eux endossé, portant 8 0|0 d'intérêt par an garantie par hypothèque spéciale sur la propriété avec la réserve du lier de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant la stipulation de 10 0|0 d honoraire d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, notaire, 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS LA SUCCESSION DE LOUIS THERRENCE.

No 86,669—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 608 rue Perdido [rez-de-chaussée], MERCREDI, le 30 juin 1909, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ici, daté et signé le 24 mai 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Eliza, (maintenant Liberté) et Race (maintenant Franklin) étant formé par la portion la plus proche des rues Liberté et Franklin du lot désigné par le No 24 sur un plan dressé par G. A. Hedin, I. C., et déposé en l'étude de E. O. Starkie, notaire en cette ville, et mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré de la banquette, contenant environ 4 chambres, allée pour voiture, cour, hangar, etc., et portant le No municipal 2114 rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un ou deux ans après la date, avec intérêt au taux de 8 0|0 d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement et garanties dans lesdits paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acte de vente pardevant George Unterreiner, notaire, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente et les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27 28 29 30

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boite 113. Nouvelle Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Haffey et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Divis on D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Montégut, Marais et Feliciana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 400 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Boisblanc et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Freeman's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1893, enregistrée en le livre des transferts 154 folio 58.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande place pour un chevel et wagon.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir, garantis par lien de vendeur et privilège et dus respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes assessées contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0|0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Ernest T. Florance, Saunders, Dufour et Dufour, John Janvier, avocats.
20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur J. Winling vs Harold J. et Frank W. Winling, mineurs.

No 88,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 29 juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, signé le 29 avril 1909 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No dix (10) d'après un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 30 mai 1909, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, et mesurant trente neuf (39) pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, Nos 1920-22 rue Dumaine, et contenant trois chambres de chaque côté dans le fonds; il y a une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres de chaque côté, dans la cour un hangar citerne, etc.

2e Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Tremé, maintenant Deuxième District de cette ville et désigné par le No neuf, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Roman, sur un plan par Moe hausen, daté du 9 juin 1845, déposé en l'étude de L. Herrmann ancien notaire en cette ville, lequel lot ou portion de terre, mesurant cinquante quatre (54) pieds cinq (5") pouces de face à la rue Prieur, sur trente neuf (39') pieds cinq (5") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une maison simple en bois couverte en ardoises, No 830 rue Prieur, contenant galerie sur le devant, 4 chambres dans la cour, et il y a un hangar, citerne, etc.

Aussi—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company Stock.

Conditions—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company pour comptant. La propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance, en un crédit de un et deux ans, les paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles garantissant le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909.

L'acte de vente pardevant William Benandin, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 mai—25 30—juin 6 13 20 24 29

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981- Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 729 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Mire et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 6me jour d'avril 1902, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon veuve de Bernhardt Phillips de la "Hopefo Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1903, enregistré dans le livre des transferts 193, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représenté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer, au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909 faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.
13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District et daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne., à la station Flournoy; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine; contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1|2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante douze et demi (72 1|2) acres de terre, décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessus de la corporation et range; de la nord 18 degrés est 1528 pieds à l'encoignure, de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de la sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de la sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de la sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1|2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, la dite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1|2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans, démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège: l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur
No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosenie Dart & Kiernan, avocats.
13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 885, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Josephine), Union (maintenant Touro) et Roman (autrefois Solidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en une et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Bursière Konen, notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Jessy Benedict Gessner, avocat.
6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Seibrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,791—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qu'ils peuvent avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jas P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS COFFELL, Greffier — Parvit & Friedrichs, avocats.
19 juin—19 23 28

Spear, Escoffier & Spear.

Propriété de Valeur du Deuième District

Encoignure des rues Esplanade et Johnson, bâtisse à 2 étages, convenable pour résidence et magasin louée à de bons locataires.

A l'encan, MERCREDI, le 23 juin 1909, à midi. Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., 311 rue Baronne.

Conditions 1|3 ou plus comptant, balance s'il y en a, à 1 et 2 ans, 8 0|0 d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité en l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, au plus haut prix d'achat et déposer 10 0|0 de leur enchère pour lier la vente chez

SPEARE ESCOFFIER & SPEARE,
LOUIS C. SPEARE, Encanteur.

N. B.—Pour les mesures voyez le plan à la Bourse, le notaire devant être nommer au moment de la vente.
20 juin—20 21 22 23

Cicero A. Ramsey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Temps convenable d'acquérir une superbe encoignure de commerce et résidence, située rue St Roch, coin de la rue Rempart. — Succession de Mary Stanson.—No 89,481 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. C.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—MARDI, le 29 juin 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 25 mai 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Roch, Rempart, St Claude et Musique et mesurant 45 pieds 4 pouces de face à l'avenue St Roch sur 63 pieds 11 pouces et trois lignes de profondeur, ledit lot formant le coin des rues St Roch et Rempart. Les améliorations consistent en un grand magasin et résidence, bâtisses dans le fond, etc., vendus sujets au bail expirant le 31 mars 1910. Loyer annuel, $480 00.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et les frais de pavage de l'avenue St Roch. L'acte de vente devant être passé pardevant John R. Upton, notaire. 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers appartiendront à l'acquéreur, du jour et à partir de la date de la signature de l'acte de vente.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.
J. J. Powell avocat.
27 mai—27 30—juin 6 13 20 27 29

Par Alexander Allison, Receveur

ANNONCE JUDICIAIRE.

La nouvelle manufacture de glace de 40 tonneaux de la

Retailers Ice and Cold Storage Company, Limited,

Coin des rues Poydras et Prieur.

JEUDI, LE 1er JUILLET 1909, A MIDI SUR LES LIEUX.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire intitulée A. D. Kern Printing Co., Ltd. vs Retailers Ice and Cold Storage Company Limited, No 88,975, signé du 24 mai 1909, j'offrirai à l'enchère publique, à ladite manufacture, encoignure des rues Poydras et Prieur, le JEUDI 1er juillet 1909, à midi, la Manufacture de Glace entière de la Retailers Ice & Cold Storage Company Limited, en bloc, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Prieur et Perdido, et lesquels dits lots sont plus complètement décrits comme suit: Le lot No Trente mesure vingt-neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Un formant le coin des rues Poydras et Prieur et mesure, en mesure anglaise, trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No Dix mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette dite propriété et la manufacture consistent généralement en une bâtisse en bois, un puits artésien, balances, meubles de bureau, compresseur d'ammoniaque, machine, condenseur d'ammoniaque, réservoir à liquide, réservoir d'huile, connexions d'ammoniaque, serpentins ammoniaque, serpentins dans le réservoir et dans le compartiment d'emmagasinage à congélation réservoir à congélation 640 bidons à glace réservoir à tremper et bascule, machine pneumatique à air pour soulever, agitateur de saumure et machine, connexions de vapeur et d'eau, bouilloire, bouilloire "feed pump", pompe à eau, installation de lumière électrique, outils, etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 en plus du prix de son enchère, un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

ALEXANDER ALLISON,
Receiver, Retailers Ice & Cold Storage Company, Limited.

Denègre et Baker, Henry E. Chaffe, avocats pour le receiver.
1 juin—1 8 15 22 30—juil 1

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 825 rue Union,—JEUDI le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton Enterpe, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 14 sur un plan dressé par Geo T. Dunbavoyer, daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville; ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Schernbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistre dans le livre des transferts 92, folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0|0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.
20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

Boîtes d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.